



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Aménagement des Bureaux
de la Police Municipale – Avenants n°1
aux lots 1/2/3/4/5

Décision N°2025-196

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'alinéa n°4,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°306 du 11 décembre 2023 : article 7.2

CONSIDERANT l'avancée des travaux et des adaptations de chantier à prendre en compte pour une parfaite fonctionnalité et réalisation technique du projet

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer avec les entreprises suivantes des avenants n°1 au marché de travaux indiqués ci-dessous :

- Lot n°1 « Installation de chantier / Déposes / Démolitions » avec l'entreprise ALCAR-RIVALS sise 31120 PORTET SUR GARONNE pour un montant en plus-value de + 750 € HT. Le marché évolue donc de 6 600 € HT à 7 350 € HT ;
- Lot n°2 « Cloisons/faux-plafond/peinture/revêtement de sol » avec l'entreprise PERIES sis 11400 CASTELNAUDARY pour un montant en plus-value de + 4 685.41 € HT. Le marché évolue donc de 22 739.50 € HT à 27 424.91 € HT ;
- Lot n°3 « Menuiseries intérieures / mobilier / serrurerie » avec l'entreprise CLERC THIERRY sise 11400 CASTELNAUDARY pour un montant en moins-value de - 1 700.66 € HT. Le marché évolue donc de 12 601.91 € HT à 10 901.25 € HT ;
- Lot n°4 « Electricité (hors local CSU) » avec l'entreprise CHARTIER ELEC sise 11400 FENDEILLE pour un montant en plus-value de + 82 € HT. Le marché évolue donc de 10 200 € HT à 10 282 € HT ;
- Lot n°5 « Plomberie / CVC » avec l'entreprise ADECOTHERM sise 31100 TOULOUSE pour un montant en plus-value de + 2 554.20 € HT. Le marché évolue donc de 4 513.08 € HT à 7 067.28 € HT ;

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 30 juillet 2025

Le Maire,
Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

